

## Convention de collaboration entre

### **L'Association des Etudiant.e.s ES – AEES**

### **Et l'Association Valaisanne du Travail Social – AVALTS**

#### **1. But**

La présente convention a pour objet de définir les principes de collaboration entre l'AVALTS et l'AEES.

#### **2. Objectifs**

- Sensibiliser les étudiant.e.s à l'importance d'une association telle que l'AVALTS à travers le financement de l'inscription. Cette démarche rendra plus accessible l'entrée à l'association et permettra une augmentation des membres en cours de formation.
- L'AVALTS, en augmentant le nombre de ses membres, gagnera en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires, Etat du Valais et entreprises à mission sociale.

#### **3. Tâches de l'AEES**

- Dans le cadre de la présentation de leur association aux étudiants EDE et MSP de 1<sup>ère</sup> année, les objectifs de cette convention seront communiqués.
- Sur la base d'une liste des membres étudiants ES et d'une facture établie en début d'année, elle s'acquittera d'un montant global récapitulatif d'une cotisation annuelle de CHF 10.- par membre étudiant inscrit à l'AVALTS de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.
- Les coordonnées des nouveaux membres de leur comité concernés (responsable(s) du lien AEES/AVALTS et des finances) seront communiquées au secrétariat de l'AVALTS à chaque changement.

#### **4. Tâches de l'AVALTS**

- Négocier avec les responsables des filières EDE et ASP un cours d'un ¼ de journée pour présenter l'AVALTS et son partenaire le SSP (Syndicat des services publics), rappeler le projet de L'AEES d'adhésion à l'AVALTS et son financement par leur association. Les présentations se feront uniquement aux étudiants de première année au printemps.
- Etablir et tenir à jour une liste précise de tous les membres étudiant.e.s EDE et MSP de l'ES de Sion à l'AVALTS.
- Facturer chaque année à la personne responsable des finances de l'AEES la totalité des cotisations annuelles de ses membres inscrit.e.s à l'AVALTS.

#### **5. Organisation**

- Proposition du déroulement des séances de présentation :
  - Présentation de l'AVALTS, du SSP et de ce projet : 60 minutes
  - Questions : 15 minutes
  - Inscriptions et récolte des bulletins d'adhésion : 15 minutes

**Total : 1 h 30**

## 6. Attentes des étudiants lors des présentations

- Il faut être conscient que dans nos filières la majorité des étudiants font leurs premiers pas dans le travail social, nous trouvons donc judicieux que l'AVALTS les informe des différents points suivants :

- Quelles sont les grands enjeux actuels pour les travailleurs sociaux valaisans.
- Quelles sont les discussions que mènent l'AVALTS avec ses partenaires et les politiques.

• Avoir de la documentation ou les infos pour la trouver.

- De plus nous pensons qu'une approche plus ciblée, par secteur, serait judicieuse pour susciter de l'intérêt chez les étudiants et pour leur donner envie de s'engager pour la défense de notre domaine d'activité. Pourquoi pas demander à une personne du domaine d'intervenir ? Il est important de prendre en considération la différence d'âge entre les EDE et les MSP

## 7. Cotisations

L'AEES prend à sa charge les cotisations annuelles de CHF 10.- de chacun de ses membres étudiants EDE et MSP inscrits à l'AVALTS du 1<sup>er</sup> janvier qui suit leur entrée en formation jusqu'au 31 décembre qui suit la fin de leur formation.

## 8. Entrée en vigueur et durée de la convention.

- La présente convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

- Sauf dénonciation par l'une des parties, trois mois avant son échéance, la présente convention est prorogée d'une année et ainsi de suite d'année en année.

- La partie contractante qui dénonce la convention est tenue de soumettre en même temps ses propositions de renouvellement.

### Association des Etudiants ES – AEES

- La Présidente : Alenka Jelk
- Le Vice-Président : Alexandre Mamin
- La Secrétaire : Aude Favre
- La Caissière : Marisa Prospero
- Lien avec l'AVALTS : Leïla Roth

### Association Valaisanne du travail social - AVALTS

- Le Président : Jean-Daniel Nanchen
- La coordinatrice du secteur EDE : Audrey Gaspari
- La coordinatrice du secteur MSP : Brigitte Antille

La présente convention de collaboration a été ratifiée

- par le comité de l'AEES au printemps 2019
- par le comité de l'AVALTS, en date du 11 juin 2019.

Sion, le 11 septembre 2019 / Signatures

Pour l'AEES, la Présidente  
Alenka Jelk

Pour l'AVALTS, le Président  
Jean-Daniel Nanchen